

## VOTRE ÉCOLE, VOTRE ÉTABLISSEMENT ACCUEILLE UN ÉLÈVE À TROUBLE DU COMPORTEMENT

### Contacts pour la prévention de la santé et de la sécurité des personnels

| Interlocuteurs pour les agents  | Rôle  | Contact  |
|---|---|--|
| <b>Médecin des personnels</b>   | Définit et met en œuvre une politique de prévention dans le domaine de la santé, conseille l'administration, les agents, et leurs représentants.  | Tél. : 01 71 14 27 02<br>ce.ia92.medecindespersonnels@ac-versailles.fr<br><a href="https://ariane.ac-versailles.fr/pia/jcms/djv_43603/fr/service-academique-de-medecine-de-prevention">https://ariane.ac-versailles.fr/pia/jcms/djv_43603/fr/service-academique-de-medecine-de-prevention</a>  |
| <b>Psychologue du travail</b>   | Accompagne les agents dans leur quotidien professionnel, lorsque ceux-ci éprouvent des difficultés (comme le stress au travail). Ecoute et conseille les agents dans leurs difficultés professionnelles (risques psychosociaux).  | Tél. : 01 30 83 52 02<br>ce.psychologuedutravail@ac-versailles.fr<br><a href="https://ariane.ac-versailles.fr/pia/jcms/s1_2354673/fr/psychologues-du-travail">https://ariane.ac-versailles.fr/pia/jcms/s1_2354673/fr/psychologues-du-travail</a><br><a href="https://www.ac-versailles.fr/risques-psychosociaux-rps-92-121947">https://www.ac-versailles.fr/risques-psychosociaux-rps-92-121947</a>        |
| <b>Réseau PAS</b>   | Permet aux agents qui le souhaitent d'échanger avec un(e) psychologue en face à face ou par téléphone (Espaces d'Accueil et d'Ecoute).  | Tél. : 0805 500 005<br><a href="https://ariane.ac-versailles.fr/pia/jcms/s1_169406/fr/la-mgen-et-les-reseaux-pas-pour-la-prevention-des-risques-professionnels-et-la-promotion-de-la-sante-au-travail">https://ariane.ac-versailles.fr/pia/jcms/s1_169406/fr/la-mgen-et-les-reseaux-pas-pour-la-prevention-des-risques-professionnels-et-la-promotion-de-la-sante-au-travail</a>                           |
| <b>Service social des personnels</b>  | Intervient lors de difficultés professionnelles (mutation, reconversion, reclassement...) ou personnelles.  | Tél. : 01 71 14 28 64/63 - ce.ia92.asp@ac-versailles.fr<br><a href="https://ariane.ac-versailles.fr/pia/jcms/djv_43711/fr/le-service-social-des-personnels">https://ariane.ac-versailles.fr/pia/jcms/djv_43711/fr/le-service-social-des-personnels</a>   |
| <b>Assistant de prévention</b>  | Assiste et conseille le chef de service, auprès duquel il est placé, dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail.   | Adresse mail de votre circonscription  |
| <b>DRH - Service des accidents de service</b>   | Statue sur l'imputabilité au service d'un accident de travail.  | Tél. : 01 71 14 27 13 - ce.ia92.drh-atmp@ac-versailles.fr<br><a href="https://ariane.ac-versailles.fr/pia/jcms/s1_92852/fr/accidents-de-service-ou-de-trajet">https://ariane.ac-versailles.fr/pia/jcms/s1_92852/fr/accidents-de-service-ou-de-trajet</a>   |
| <b>Registres de santé et de sécurité au travail</b>   | Alerte et signale une situation susceptible de dégrader la santé ou la sécurité au travail.<br>Registres présents dans tous les locaux de travail (écoles, circonscription, établissement, services déconcentrés).<br>Registres de santé et de sécurité au travail.<br>Registres de signalement d'un danger grave et imminent.  | <a href="https://ariane.ac-versailles.fr/pia/jcms/s1_5618547/fr/les-registres-reglementaires-et-documents-obligatoires">https://ariane.ac-versailles.fr/pia/jcms/s1_5618547/fr/les-registres-reglementaires-et-documents-obligatoires</a>  |
| <b>SAPAP - Service académique de prévention et d'accompagnement des personnels</b>                      | Accompagne tous les personnels dans leur démarche individuelle de développement professionnel et dans l'évolution de leur carrière en mettant en place des dispositifs répondant à des besoins spécifiques et en faisant intervenir des professionnels de différents domaines.  | ce.sapap@ac-versailles.fr<br><a href="https://ariane.ac-versailles.fr/pia/jcms/s2_7890022/fr/service-academique-de-prevention-et-d-accompagnement-des-personnels-sapap">https://ariane.ac-versailles.fr/pia/jcms/s2_7890022/fr/service-academique-de-prevention-et-d-accompagnement-des-personnels-sapap</a>   |
| <b>Cellule d'écoute contre les discriminations, le harcèlement, les violences sexuelles et sexistes</b> | Elle a pour objet d'identifier des situations de discrimination, de violence sexiste et sexuelle ou de harcèlement et d'offrir aux agent(e)s un espace d'écoute et d'accompagnement en toute confidentialité et neutralité. Cette cellule d'écoute est un dispositif complémentaire. Il ne se substitue pas aux canaux déjà existants tels que les services RH, les représentants du personnel, le psychologue du travail, le médecin de prévention, le défenseur des droits, la juridiction compétente, etc.   | cellule.ecouteRH@ac-versailles.fr<br><a href="https://ariane.ac-versailles.fr/pia/jcms/s2_3780159/fr/le-rectorat-s-engage-vers-plus-d-equalite-professionnelle-femme-homme-et-plus-de-diversite#celulleecoute">https://ariane.ac-versailles.fr/pia/jcms/s2_3780159/fr/le-rectorat-s-engage-vers-plus-d-equalite-professionnelle-femme-homme-et-plus-de-diversite#celulleecoute</a><br>Tél. : 0 800 000 444 |
| <b>F3SCT CSASD</b>  | La Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail issue du Comité Social d'Administration Spécial Départemental (F3SCT CSASD) a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des agents ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail.<br>Les membres élus représentants du personnel à la F.3.S.C.T. ont été désignés par les organisations syndicales à l'issue des élections professionnelles. □<br>Elle est composée de représentants des personnels titulaires ou suppléants au nombre de dix, du directeur académique ou son représentant (président) et du responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines.<br>La F.3.S.C.T. se réunit au moins trois fois par an à l'initiative du directeur académique pendant les heures de travail.<br>Les membres titulaires et les membres suppléants représentants du personnel sont des agents en fonction dans le département appartenant au ministère de l'Éducation nationale. | secrétariat de la F3SCT des Hauts-de-Seine :<br><br>06 46 35 47 12<br><br>ce.f3sct-csasd92-sec@ac-versailles.fr  |